



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
de l'économie et du travail

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

2018

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'économie et du travail

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Table des matières

Élection de la présidente, Mme Claire IsaBelle	1
Élection du vice-président, M. Jean Rousselle	1
Élection de la vice-présidente, Mme Lorraine Richard	2

Intervenants

M. François Paradis, président de l'Assemblée
Mme Claire IsaBelle, présidente de la commission

M. Sylvain Lévesque
M. Monsef Derraji
M. Donald Martel

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Seize heures dix-sept minutes)

Le Président (M. Paradis) : Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'économie et du travail ouverte. La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et aux vice-présidences de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un député du groupe parlementaire formant le gouvernement. Conformément à l'entente pour la 42e législature, cette commission compte deux vice-présidents, l'un provenant de l'opposition officielle et l'autre, du deuxième groupe d'opposition. Et, selon l'article 135 du règlement, le président et les vice-présidents de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la présidente, Mme Claire IsaBelle

Je vais maintenant recevoir les propositions pour la présidence de la commission. M. le député.

M. Lévesque (Chauveau) : M. le Président, je propose que la députée de Huntingdon soit élue présidente de la Commission de l'économie et du travail.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Je déclare donc la députée de Huntingdon élue présidente de la Commission de l'économie et du travail. Bravo! Je demande maintenant à la présidente de venir prendre ma place pour poursuivre la séance. Bravo, Mme la Présidente! À la prochaine. Au revoir à tous. Bonne séance.

La Présidente (Mme IsaBelle) : Merci. Bonjour.

Élection du vice-président, M. Jean Rousselle

Alors, écoutez, je vais maintenant recevoir les propositions pour la vice-présidence provenant de l'opposition officielle.

M. Derraji : Mme la Présidente, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose le député de Vimont à titre de vice-président de la Commission de l'économie et du travail.

La Présidente (Mme IsaBelle) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme IsaBelle) : Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme IsaBelle) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme IsaBelle) : Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme IsaBelle) : Alors, je déclare donc le député... — excusez, je ne l'ai pas pris en note — de Vimont élu vice-président de la Commission de l'économie et du travail. Est-ce que la personne peut se lever? C'est vous? Donc, président... vice-président. Ça aurait été bien que ce soit écrit, hein? Ah! vous ne le savez pas? O.K.

Élection de la vice-présidente, Mme Lorraine Richard

Je vais maintenant recevoir les propositions pour la vice-présidence provenant du deuxième groupe d'opposition.

M. Martel : Bon matin. Conformément à l'article 137 du règlement, je propose que la députée de Duplessis soit élue vice-présidente de la Commission de l'économie et du travail.

La Présidente (Mme IsaBelle) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme IsaBelle) : Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme IsaBelle) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

• (16 h 20) •

La Présidente (Mme IsaBelle) : Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme IsaBelle) : Alors, je déclare donc la députée de Duplessis élue vice-présidente de la Commission de l'économie et du travail.

Je lève la séance, et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 21)